

Évaluer les effets de l'animation de la vie sociale

Analyse des contributions à un défi

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des équipements financés par les caisses d'Allocations familiales (Caf) qui concourent à l'animation de la vie sociale (AVS). L'action de ces structures se fonde sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et des territoires.

Pour répondre à l'enjeu de plus en plus pressant de mesurer les impacts territoriaux et sociaux de ces structures, plusieurs initiatives d'évaluation sont menées depuis 2017. Une analyse de ces démarches a été réalisée en 2019 et 2020 par la Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).

Elle met au jour les défis auxquels les acteurs sont confrontés : des défis liés à la diversité des formes prises par l'AVS et à l'existence de conceptions opposées de ses finalités, ainsi que des défis d'ordre méthodologique. Les initiatives analysées offrent ainsi de nombreuses pistes à explorer et à consolider.

En 2019, l'AVS (encadré 1) regroupe 2 283 centres sociaux et 1 227 espaces de vie sociale¹ qui se déploient sur le territoire national et dont le nombre ne cesse d'augmenter². La Cnaf intensifie son soutien à leur développement et à la création de nouvelles structures notamment dans les quartiers prioritaires.

La Cnaf souhaite mieux mesurer et évaluer les effets des centres sociaux et espaces de vie sociale. Dans cette perspective, la DSER a analysé les initiatives d'évaluation disponibles et exploré la littérature sur le sujet pour, ultérieurement, réaliser une évaluation de l'AVS.

Cette analyse a été menée à partir d'un corpus varié et riche regroupant des travaux d'évaluation [locales, départementales et nationales (encadré 2)] mais également des travaux de chercheurs (études, recherches, et recherches-actions) dont l'objet porte soit sur les centres sociaux, soit sur une thématique précise (surtout la participation citoyenne) ou sur un dispositif (comme le soutien à la parentalité). Leur lecture était guidée par

une question : que nous révèlent-ils des effets des centres sociaux ? Le corpus a été enrichi de témoignages de représentants de structures (associations, Caf et Cnaf), afin de saisir et d'explicitier les enjeux de l'évaluation (cf. Pour en savoir plus).

L'analyse croisée des travaux académiques, des évaluations et des témoignages permet de dégager quatre grands enseignements.

Cécile Ensellem

Cnaf - DSER

L'animation de la vie sociale (AVS)

L'AVS, axe constant de la politique des Caf, s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale. Ces structures doivent répondre à trois finalités* qui conditionnent la délivrance d'un agrément par les Caf, et son éventuel renouvellement : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sur le territoire, ainsi que la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité**.

(*) Ces éléments ont été précisés dès la circulaire de la Cnaf de 1995, puis réaffirmés dans celles de 2012 et plus récemment de 2016.

(**) <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/le-point-sur-animation-vie-sociale.pdf>

Premier enseignement : l'AVS, un objet complexe à saisir et donc à évaluer

L'AVS est un objet multiforme, difficile à saisir notamment parce qu'il se caractérise autant par son unité que par la diversité, rendant ainsi son évaluation complexe, d'autant plus si on l'envisage au niveau national.

Les structures de l'AVS ont toutes pour mission d'accueillir et d'accompagner les habitants d'un territoire en proposant une large palette d'activités et de projets allant du loisir à la participation au débat, en passant par l'accès aux droits. Plus précisément, leur identité est caractérisée par deux éléments :

- **la participation des habitants** : celle-ci peut être entendue dans un double sens. D'une part, il s'agit, pour ces structures, de porter une démarche citoyenne encourageant les habitants à s'impliquer dans la gouvernance de la structure via des instances participatives. D'autre part, la participation des habitants désigne une posture professionnelle dans laquelle il faudrait « faire avec » plutôt que « pour » les personnes ;

- **la construction d'une politique de territoire** : les structures de l'AVS y participent notamment grâce à la mobilisation des partenaires associatifs et institutionnels.

Il ressort de ces deux dimensions que centres sociaux et espaces de vie sociale sont censés accompagner le changement (que ce soit au niveau des individus ou au niveau des territoires), voire le susciter. Ils ont également vocation à se transformer eux-mêmes, c'est-à-dire à s'adapter au gré des besoins d'un territoire et de l'appropriation des habitants. Et c'est bien

un des aspects qui en fait un objet difficilement saisissable.

Au-delà de ces traits communs, le paysage des structures de l'AVS est marqué par de fortes disparités, à commencer par les différences entre centres sociaux et espaces de vie sociale en termes de budget et de taille (espaces de vie sociale plus petits avec de plus faibles budgets que les centres sociaux), d'exigences institutionnelles (moins importantes pour les espaces de vie sociale que pour les centres sociaux) et de territoire d'intervention (espaces de vie sociale davantage implantés en zones rurales).

Deuxième enseignement : l'AVS, un outil de transformation des individus et des territoires

Notre corpus fait ressortir plusieurs effets de l'AVS que nous avons regroupés en deux types :

- **les effets sur les individus** qui touchent à l'identité personnelle et sociale : ces actions visent à prévenir l'isolement et la rupture des liens sociaux, à aider à retrouver une estime de soi et une dignité, à favoriser l'accessibilité à des droits et à des ressources ainsi qu'à augmenter la capacité à agir par soi-même (la capacitation) ;

- **les effets sur les territoires** qui induisent une dimension politique. Il s'agit notamment d'améliorer le « vivre-ensemble » entendu au sens d'une augmentation des liens de qualité entre habitants mais aussi entre habitants et élus. Cela peut également passer par la construction de projets et de services au plus près des besoins d'un territoire donné en coordination avec les partenaires associatifs et institutions.

Distinguer les transformations sur les individus d'un côté et les territoires de l'autre permet de souligner la spécificité des effets de l'AVS. L'importance du lien social assure un surcroît de cohésion sur un quartier. Plus encore, c'est grâce à la dimension collective et au lien social que des transformations peuvent se produire chez chaque individu.

Le changement d'échelle – de l'individu au territoire – est source de complexité pour l'évaluation. D'ailleurs, les référentiels évaluatifs analysés – bien que similaires – n'ont pas traité de la même manière des thématiques comme l'inclusion ou la citoyenneté. Autre fait notable, ils n'ont pas tous retenu la participation des habitants et la dynamique partenariale, pourtant ces deux éléments sont au cœur de leur identité : ils sont précisément à l'origine de divergences sur les attentes à l'égard de l'AVS.

Troisième enseignement : l'existence de deux conceptions opposées de l'AVS et leurs incidences sur l'évaluation

L'analyse de notre corpus révèle l'existence de deux conceptions opposées de l'AVS (plus ou moins formulées) : ce que l'on attend des structures (effets attendus) détermine la manière dont sont évalués leurs effets (réels). En d'autres termes, de ces conceptions découlent des interprétations différentes d'un même résultat. Pour l'illustrer, prenons ici l'exemple de la participation à la gouvernance :

- selon la première conception, faire participer un habitant à la gouvernance d'une structure alors qu'il était jusque-là très isolé est un résultat considéré comme une réussite, d'autant plus que cela fait souvent suite à un long processus : être parvenu à le faire participer à une activité, s'être épanoui, lui avoir permis d'exprimer un avis, créer des liens avec d'autres habitants et des intervenants. De manière générale, il est attendu des structures de l'AVS l'intégration des habitants et cohésion sociale ;
- selon l'autre conception de l'AVS, la réussite de la participation des habitants passe par la prise en compte des avis (plus que leur expression) dans l'élaboration de décisions publiques, le plus possible dans le face à face (et donc dans la controverse éventuelle) avec les élus municipaux. La participation démocratique des habitants ne saurait se restreindre à la participation formelle à la gouvernance d'une structure. Il est attendu ici des structures de l'AVS d'émanciper les personnes (plus que de les épanouir), de transformer l'ordre social (bien plus que contribuer à la cohésion sociale).

Si cette dernière conception est majoritairement portée par des chercheurs et des militants du champ, les acteurs de terrain (représentants de structures comme la Caf) oscillent entre les deux conceptions. Cette oscillation a une forte incidence sur l'évaluation. En effet, comment évaluer si un objectif est atteint et conclure à la réussite ou l'échec d'une action, si les effets attendus ne sont pas clairs et stabilisés ?

Quatrième enseignement : des défis méthodologiques

L'important investissement humain et financier dédié à l'évaluation – souligné par l'ensemble des acteurs rencontrés – témoigne de l'acculturation à cette démarche. Celle-ci renvoie à de nombreux défis qui expliquent la forte demande d'outillage et de formation des acteurs qui s'y confrontent :

Présentation de quelques démarches d'évaluation

Depuis 2017, des initiatives d'évaluation ont été lancées à plusieurs échelles :

- **à l'échelle locale** : des centres sociaux, en étroite collaboration avec les Caf mènent ou ont mené des évaluations. Ainsi, l'évaluation de la coopération entre trois centres sociaux à Romans-sur-Isère se fait de manière continue depuis 2018. Elle s'appuie sur des entretiens semi-directifs avec les salariés, des questionnaires, des observations de terrain, des groupes de travail, des entretiens-portraits avec des habitants. À Fos-sur-Mer, entre 2017 et 2018, un centre social a profité du renouvellement de son projet social pour l'évaluer. Accompagnée par un tiers, cette évaluation s'inscrivait dans une démarche de formation et d'animation d'ateliers ;
- **à l'échelle départementale** : depuis 2018, la Caf et la fédération des centres sociaux et socioculturels de la Drôme portent une démarche d'évaluation axée sur les actions des structures. Un groupe de travail de volontaires provenant de la Caf et de six structures ont construit un référentiel commun qui depuis 2019 est testé au sein des structures. De 2018 à 2020, une recherche-expérimentation pilotée par la Fonda dans la Drôme et la Seine-Maritime, menée à partir de groupes de travail et de monographies réunit six structures. Elle a abouti en 2020 à un guide méthodologique visant à définir notamment des critères et des indicateurs d'évaluation. Ce guide est actuellement testé par des centres sociaux volontaires, avec le soutien de la DSER ;
- **à l'échelle nationale** : la Cnaf et des fédérations nationales portent aussi des démarches propres. La fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) conduit actuellement un travail de capitalisation de l'ensemble des démarches d'évaluation menées dans son réseau. Familles rurales lance une démarche itérative et collaborative d'accompagnement à l'évaluation des espaces de vie sociale. L'observatoire des centres sociaux et espaces de vie sociale (Senacs) copiloté par la Cnaf et la FCSF, ajoute des questions évaluatives, dites d'utilité sociale, à son questionnaire annuel.

- **des défis propres à toute évaluation** : il s'agit d'abord de choisir parmi les multiples manières de faire l'évaluation. La préférence des acteurs du champ va aux évaluations dites d'impact social ou d'utilité sociale menées dans une démarche participative. Elles visent à appréhender les transformations générées par les structures et donnent lieu à la production de référentiels centrés sur les changements à l'échelle de l'individu (construction de soi, épanouissement) et du collectif (cohésion, lien social et familial, mixité). Un des grands apports des initiatives étudiées est d'avoir réussi à créer des référentiels et ainsi d'avoir montré qu'il s'agissait là d'un exercice complexe en soi.

Par ailleurs, l'évaluation suppose d'analyser les écarts entre objectifs et résultats obtenus en incluant les effets imprévus et d'identifier des seuils de réussite d'une action. Or, ce mode de raisonnement n'est pas encore totalement intégré dans les initiatives analysées. Dans le même ordre d'idées, les notions « de critère » ou « d'objet » d'évaluation, ou encore d'« effet » ou d'« impact » sont utilisées indifféremment alors qu'elles renvoient à des aspects bien distincts d'une évaluation.

L'articulation entre des données collectées de sources très différentes (autoévaluation par les habitants, observation des professionnels, questionnaire) reste également à clarifier.

Ces éléments expliquent en partie la difficulté à distinguer dans les productions écrites les effets escomptés de ceux réellement évalués et à passer du repérage d'effets observés et/ou ressentis aux effets objectivés, avec des éléments de preuve plus tangibles. En ce sens, les témoignages recueillis ont permis de saisir des aspects non (encore) visibles dans les écrits ou insuffisamment mis en valeur dans les travaux d'évaluation.

• **des défis spécifiques à l'AVS** : face aux possibilités multiples offertes par l'AVS, à l'étendue du périmètre d'intervention des structures, potentiellement mouvant, il n'est pas évident pour les acteurs de choisir puis de stabiliser les éléments à évaluer : quel public considérer ? Sur quel territoire ? Faut-il privilégier des actions ciblées ou une politique globale ? Ou encore comment prendre en considération les partenariats, de manière opérationnelle et/ou stratégique ? Les structures

tiennent à faire participer les habitants à l'évaluation, mais quelle place leur accorder dans l'évaluation des résultats ? Ces défis méthodologiques se répercutent également au niveau des indicateurs retenus parfois abstraits (comme c'est souvent le cas dans l'évaluation de l'action sociale en général) : comment mesurer le bien-être, la confiance en soi ou encore l'estime de soi ?

Conclusion

Ce travail confirme l'intérêt de poursuivre le soutien aux initiatives d'évaluation des structures de l'AVS et de lancer de nouveaux travaux, en capitalisant sur leurs acquis tout en consolidant certains aspects, notamment méthodologiques. Il s'agit en effet de prendre en considération la grande plasticité de ces structures, mais aussi la manière dont les habitants se les approprient grâce à leur participation active.

Précisément, cette étude montre que si la participation des habitants est bien un principe phare, fédérant l'ensemble des structures, elle nourrit aussi des définitions opposées de ce que l'on attend d'elles, qui déterminent la manière dont on va les évaluer. À l'avenir, les travaux devront ainsi clarifier les définitions et tenir compte des enjeux de méthode, révélés grâce aux acteurs qui ont tenté de relever le défi de l'évaluation de l'AVS.

(1) Chiffres produits par Senacs, copiloté par la Cnaf et la FCSF. Les espaces de vie sociale, plus récents, sont comptabilisés par Senacs depuis 2018.

(2) Les centres sociaux étaient au nombre de 1800 en 2000.

Pour en savoir plus

Cortesero R., 2013, Les centres sociaux. Entre participation et cohésion sociale, [Dossier d'étude, n° 160](#).

Senacs, 2019, Observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale, [Plaquette nationale](#).

Ensellem C., 2021, Évaluer les effets de l'animation de la vie sociale. Analyse des contributions à un défi, [Dossier d'étude, n° 220](#).



Directeur de la publication Vincent Mazauric
Directeur de la publication délégué Bernard Tapie
Rédactrice en chef Lucienne Hontarrède
lucienne.hontarrede@cnaf.fr 01 45 65 57 14
Conception graphique Ysabelle Michelet

L'essentiel n° e-ISSN : 1638 - 1769
 Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
 Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
 32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris Cedex 14
 01 45 65 52 52